



Luxembourg, le 23 novembre 2023

## L'immigration, l'asile et le Vivre-ensemble dans l'accord de coalition

L'accord de coalition pour le nouveau Gouvernement trace une feuille de route pour les 5 prochaines années. En matière d'immigration, d'asile et de Vivre-ensemble, le texte est à maints égards préoccupant, à d'autres étonnant et, en général, peu ambitieux.

Le ton général est d'un durcissement, clairement affiché par le soutien au Pacte européen sur l'immigration et l'asile et par le renforcement de la surveillance et contrôle des frontières extérieures de l'UE.

La vision de l'immigration est simplement utilitariste, toujours en lien avec les besoins de l'économie et peu soucieuse des apports et des besoins des personnes. D'ailleurs, le chapitre « Migration » traite presque exclusivement de l'asile. Pour trouver des propositions en matière d'immigration, il faut les chercher dans le chapitre du « Travail ». Il y est écrit que « *les lois régissant l'immigration seront adaptées, notamment afin de faciliter et d'accélérer les procédures d'obtention de visa pour travailleurs provenant de pays tiers.* ». Nous attendons les propositions concrètes du Gouvernement pour y voir plus clair.

En ce qui concerne l'asile, on ne dirait pas que les réfugiés sont des personnes, des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes qui ont dû fuir. Il est préoccupant de constater que les propositions concernent uniquement des aspects techniques, susceptibles d'éviter d'éventuels abus, comme la possibilité de réaliser des tests ADN ou d'utiliser tous les moyens existants pour déterminer l'âge d'un demandeur d'asile. Nous osons espérer que l'administration ne fera pas marche arrière et ne réalisera pas à nouveau des examens des organes génitaux des demandeurs et demandeuses. La volonté d'introduire des procédures plus courtes, de renforcer l'employabilité des personnes accueillies ou de répartir équitablement à travers le pays les demandeurs de protection internationale, est certainement louable mais devra être confirmée dans la pratique,

Pour ce qui est du Vivre-ensemble interculturel, l'accord de coalition se limite à la mise en place de la nouvelle loi approuvée à la fin de la dernière législature, ce qui très peu ambitieux pour un pays doté de la situation démographique de grande diversité, qui est la nôtre.

Pour l'ASTI, la grande absente dans le texte est la régularisation, c'est-à-dire, la mise en situation administrative légale de personnes ressortissantes de pays tiers, se trouvant sans autorisation de séjour valable sur le territoire du Luxembourg, depuis une période déterminée. À défaut de cette mesure, des centaines de personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg, et qui, pour beaucoup, payent leurs cotisations sociales et scolarisent leurs enfants à l'école luxembourgeoise, continueront à vivre dépourvues de tout droit, à la merci d'employeurs peu scrupuleux et en risque permanent d'exploitation.

L'accord de coalition « innove » en manifestant le soutien à la proposition de faire revenir le Luxembourg à l'Eurovision. L'ASTI espère que le Gouvernement ne fera pas revenir le Luxembourg sur la scène d'un autre concours de plus en plus répandu en Europe : la stigmatisation des migrants et des réfugiés et la chasse au « mauvais » étranger.

**ASTI asbl**

### **ASTI**

association sans but lucratif reconnue d'utilité publique  
RCS Luxembourg F5199  
10-12, rue Auguste Laval - L-1922 Luxembourg  
tél. +352 43 83 33 -1 - fax. +352 42 08 71  
[www.asti.lu](http://www.asti.lu) - ensemble@asti.lu  
CCPLULL ASTI - LU44 1111 0652 9615 0000